

Compte rendu et Procès-verbal n° 68

Réunion du Comité de Direction : le 10/05/2022

Président *Monsieur Emmanuel PARISSE*
 Vice-président *Monsieur Martial HILAIRE*
 Secrétaire *Monsieur Julien CLAUDEL*

Membres en exercice	Présents	Votants	Pouvoirs
18	12	11	0

Le dix mai deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la salle « Rendez-vous des Villageois » de Lépanges-sur-Vologne - 88600.

TITULAIRES			Présent	Excusé	Votant	Pouvoir	SUPPLEANTS			Présent	Excusé	Votant	Pouvoir
M	ADAM	Damien					M	MOULIN	Patrick				
M	AUBERT	Francis	x		x		Mme	VAUBOURG	Jessica				
M	DIVOUX	Philippe	x		x		Mme	FORQUIN LAURENT	Josette	x			
M	DURAIN	Ludovic					M	BOON	Olivier				
Mme	FLEURENCE	Allégra					M	PARMENTELAT	Pascal				
M	GUILLOT	Jean-François					M	HABY	Jean-Albert				
M	HARAUX	Jean-Marie	x		x		Mme	DAL POZ	Nathalie				
M	HILAIRE	Martial	x		x		M	MANGEL	Joël				
Mme	HOLTUIS	Fenneke		x			M	FIALEK	Eric				
M	LEGRAND	Cédric	x		x		M	BOUTIN	Maurice				
Mme	LÉTOFFÉ	Béatrix	x		x		M	BISTON	Christian				
Mme	MAIRE	Anna					M	POIFOULOT	Jérôme		x		
Mme	MANGIN	Joëlle	x		x		M	IRTHUM	Marc		x		
M	MENTREL	Jean-Louis	x		x		M	MASY	Denis				
Mme	MOULIN	Françoise	x		x		Mme	GUILLOT	Laure				
M	PARADIS	Philippe	x		x		M	MANGIN	Raphaël				
M	PARISSE	Emmanuel	x		x		M	NOURDIN	Patrick				
M	THIRIET	Jean-Louis					M	BARETTE	Yohan				

- Feuille d'émargement annexée au présent PV
- La séance est ouverte à 18h33 sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARISSE
- **Approbation du compte rendu du comité de direction du 28/03/2022**

Le compte rendu du Comité de Direction du 28/03/2022 est approuvé sans remarque ni réserve

Le Président remercie la municipalité de Lépanges-sur-Vologne pour le prêt de la salle qui accueille la présente réunion du comité de direction.

Il ajoute que les manifestations et animations sont de retour sur le territoire, comme le Printemps des Mots il y a quelques jours sur Bruyères. Ces événements rencontrent un franc succès, signe de la reprise d'activités.

ORDRE DU JOUR

1 Délibérations

- N°01-10/05/2022 : Tarifs des visites, animations et des commissions sur billetterie,
- N°02-10/05/2022 : Modification de la délibération 03-18/03/2015 portant sur la création d'une régie de recettes et d'avances,
- N°03-10/05/2022 : Autorisation au Président de signer une convention avec le SDIS88

- N°04-10/05/2022 : Autorisation au Président de signer une convention avec la Préfecture des Vosges,
- N°05-10/05/2022 : Autorisation au Président de signer une convention avec le PETR du Pays de la Déodatie.

2 Points info

- Bilan de la première réunion de travail « Action Culturelle »

3 Points travail

- Permanences du dimanche,
- Aide à la fréquentation de la ligne de train : tarifs préférentiels location VAE.

4 Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

M. Julien CLAUDEL est désigné secrétaire de séance

1 – DELIBERATIONS

Au cours de cette séance, le comité de direction s'est prononcé sur les dossiers suivants :

N°01-10/05/2022 : Tarifs des visites, des animations et des commissions sur billetterie

Vu la délibération 03-18/03/2015 de la séance du comité de direction du 18 mars 2015, concernant la création d'une régie de recettes et d'avances.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2015 ;

Après une présentation de la programmation des animations estivales 2022,

Visites et animations estivales 2022					
Type de visites / animations	Tarif forfaitaire prestataire	Prix de vente OT individuels	Prix de vente OT enfant	Prix de vente OT famille	Réservé au partenaire
Balade à cheval - Écurie Saut des Vosges Cheniménil	-	23 €	-	-	20 €
Balade découverte plantes comestibles Un Brin de Cueillette Faucompierre	-	7 €	-	-	5 €
Château de Girecourt sur Durbion					
Féculerie La Neuveville devant Lépanges	-	4 €	-	-	1,50 €
GAEC La Ferme la Vache qui pète - Beauménil					
Balade Ferme de Deux Mains - Docelles	-	5 €	-	-	2,50 €
Gyropode - Bruyères	-	30 €	-	-	26 €
Production de Shiitaké - Docelles					
Production vins de petits fruits - Lépanges					
Visites communauté juive - Bruyères	-	4 €	-	12 €	-
Sortie le grébier - Bruyères					
Jeu de piste église romane - champ-le-Duc					
Chasse au trésor - Gugnécourt					

Émaillerie - Deycimont					
Malterie - Lépages					
Bonus nature Tambouille Cheniménil					
Sortie castor Etc...Terra	75 €	6 €	4 €	-	-
Sortie Tourbière Etc...Terra - Jussarupt	75 €	6 €	4 €	-	-
Journée activités nature Etc...Terra / Sur Terre Viménil	200 €	15 €	-	-	-
Rand'Astro - Herpelmont	160 €	15 €	-	-	-

Escape Game l'Apéro			
Type de forfait	Tarif groupe	prix / personne	redevance prestataire
Forfait 3 personnes	87 €	29 €	180 € / mois
Forfait 4 personnes	104 €	26 €	
Forfait 5 personnes	115 €	23 €	
Forfait 6 personnes	132 €	22 €	

Encart publicitaire	
Encart 14 x 7 cm (1/2 page) guide estival 2022	60 €
Encart 14 x 14 cm (page) guide estival 2022	85 €

M. Emmanuel Parisse, président de l'Office de Tourisme, propose au vote les tarifs ci-dessus.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les tarifs proposés tels que présentés ci-dessus.

N°02-10.05.2022 : Modification de la délibération 03-18/03/2015 portant sur la création d'une régie de recettes et d'avances,

Préalablement au vote :

Le directeur explique qu'au dernier Comité de Direction, une délibération avait été votée afin d'accepter les Chèques Vacances (ANCV) comme moyen de paiement pour certaines activités de l'Office de Tourisme. Après contact avec la Trésorerie de Bruyères, il convient de modifier la délibération portant sur la création de la régie de recettes et d'avances.

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre
- Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 avril 2022;
- Vu la délibération 06-28.03.2022 autorisant le Président de l'OT a signé une convention de partenariat avec l'ANCV.

Ancien :

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) Chèques
- 2) Espèces
- 3) Virement sur compte DFT
- 4) Terminal de paiement électronique (TPE)

Nouveau :

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) Chèques
- 2) Espèces
- 3) Virement sur compte DFT
- 4) Terminal de paiement électronique (TPE)
- 5) Chèques vacances (ANCV)

Ancien :

Article 10 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 €.

Nouveau :

Article 10 – le montant maximum de l'encaisse consolidé que le régisseur est autorisé à détenir est fixé à 2 000 €, dont 300 € en numéraire.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

Approuve les modifications telles que présentées ci-dessus.

N°03-10.05.2022 : Autorisation au Président de signer une convention avec le SDIS88

Préalablement au vote

Le Président rappelle qu'au dernier comité de direction, un point d'information avait été donné suite à la rencontre entre le Président et le Directeur de l'OT, avec le chef de centre du Centre d'Incendie et de Secours de Bruyères et un référent départemental des pompiers.

Le Président présente la convention et explique qu'elle a pour objectif d'organiser une disponibilité opérationnelle et une disponibilité pour formation (stagiaire ou formateur) de Julien CLAUDEL, directeur de l'Office de Tourisme et Sapeur-Pompiers Volontaire à Bruyères, le tout dans le respect des nécessités de fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention avec le SDIS88

Préalablement au vote :

Le Directeur explique au Comité de Direction qu'il est important de passer par la dématérialisation. Au-delà du gain de temps et d'argent, la dimension écologique est à prendre en compte.

Le président expose aux membres présents le projet de convention avec la Préfecture des Vosges portant sur la transmission électronique des actes au représentant de l'État.

Il précise également qu'un office du tourisme ne peut pas adhérer en propre à la SPL. Cependant, l'OT étant intégré à la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges, c'est via la CC que l'OT le pourra.

Aucun coût supplémentaire pour la Communauté de Communes, seul l'OT payera le montant de la signature électronique, à savoir : 156€ pour 3 ans pour une signature.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention avec la Préfecture des Vosges.

Préalablement au vote :

Le Directeur explique au Comité de Direction que la présente convention a pour objectif de fixer les modalités de vente du nouveau TOPOGUIDE « Grandes échappées vosgiennes ».

Le Président précise également qu'il s'agit d'un dépôt vente. Le topoguide étant proposé à un tarif de 14,90€ prix de vente public. Le prix d'achat étant fixé à 10,43€, soit une marge de 30% du prix de vente.

Cette présentation faite le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention avec le PETR du Pays de la Déodatie

Bilan de la première réunion de travail « Action Culturelle »

Le Directeur explique qu'une première réunion du groupe de travail « Action Culturelle » a eu lieu le 26 avril dernier. Les conclusions des membres présents sont les suivantes :

- Recensement nécessaire de l'offre culturelle sur le territoire,
- Augmentation du plan de promotion 2023 pour une communication plus grande des événements,
- Participation de l'Office du Tourisme aux futures réunions organisées par la Communauté de Communes notamment autour de la mutualisation inter-associations et de l'organisation d'événements culturels.

Le Président exprime son souhait de voir le groupe de travail s'étoffer pour favoriser davantage le soutien aux associations.

3 – POINTS A TRAVAILLER

3.1 Permanences du dimanche

Le Président rappelle que chaque année, l'Office du Tourisme est ouvert les dimanches du 1^{er} juillet au 31 août et que ce sont les membres du Comité de Direction qui tiennent l'accueil.

L'ouverture est programmée de 10h00 à 12h00.

Les membres présents et disponibles sont amenés à s'inscrire auprès de Claire.

Un calendrier Doodle sera prochainement envoyé.

3.2 Aide à la fréquentation de la ligne de train : tarifs préférentiels location VAE

Le Directeur explique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables de l'association ADELE-S afin de voir comment l'Office du Tourisme pouvait participer à la promotion de la ligne de train et donc à l'augmentation de sa fréquentation.

L'idée présentée est donc de proposer des tarifs préférentiels sur la location des VAE pour les personnes venant en train sur le territoire : les réductions appliquées seront les mêmes que pour les partenaires de l'Office du Tourisme.

Aucune objection des membres présents.

D'autres idées sont lancées afin de promouvoir cette ligne de train, notamment la communication vers l'Alsace. L'Office de Tourisme n'a pas les outils nécessaires à une telle communication. Cependant l'association ADELE-S dispose de contacts alsaciens qui pourront participer à la promotion.

En parallèle de ce point, le Directeur annonce aux membres présents qu'un acteur privé du territoire s'est lancé en début d'année sur la location de VTT classiques. Un bilan du service de location sera fait après la saison estivale afin de voir si cette nouvelle offre impacte les résultats de l'Office.

4 – QUESTIONS DIVERSES

• Lancement de saison

Il est rappelé aux membres présents que le lancement de saison 2022 aura lieu le jeudi 16 juin prochain à Faucompierre à la Pisciculture Dalleu.

- **Embauche d'un saisonnier**

Le Directeur annonce qu'un recrutement d'un saisonnier a été lancé via la page Facebook de l'Office du Tourisme et qu'environ 25 candidatures ont été réceptionnées.

3 profils se distinguant ont été contactés pour un entretien.

- **Recherche de bénévoles**

Le Directeur explique que le calendrier des animations proposées par l'Office du Tourisme cet été est bien chargé. Afin d'assurer l'accueil des touristes et la collation en fin de visite par un des agents de l'OT, l'Office recherche un ou deux bénévole(s) pour venir tenir l'accueil les mercredi 6 et jeudi 7 juillet prochain.

Un sondage Doodle sera envoyé.

- **Prochaines animations**

Certains des membres présents annoncent leurs prochaines animations :

- Mme MANGIN : exposition de l'association Racines de Bruyères et sa Région du 14 au 16 mai ;
- Mme MANGIN : exposition de la Fourmilière les 28 et 29 mai ;
- M. AUBERT : concert de l'AAGE à Girecourt samedi 4 juin ;
- M. DIVOUX : marche populaire à Champ-le-Duc le dimanche 19 juin.
- M. LEGRAND : marche gourmande à Docelles le dimanche 19 juin ;
- M. PARISSÉ : programme 2022 du Moulin de Xamontarupt ;
- M. DIVOUX : programme 2022 de la Dame de Champ.

M. MENTREL fait un rapide retour sur le Printemps des Mots à Bruyères qui a eu lieu le dernier weekend d'avril. Ce sont donc plus de 1700 personnes accueillies, sans compter les 500 enfants sur scène et les spectateurs du prix littéraire qui se joue en ce moment dans les classes des écoles.

Le Directeur en profite pour rappeler qu'il est important, dans la mesure du possible, de comptabiliser le nombre de visiteurs sur les différentes manifestations afin de pouvoir faire un bilan annuel sur l'outil piLOT.

L'ordre du jour étant épuisé,
Le Président déclare la séance levée à 20h00.

Le 11 mai 2022
Le secrétaire de séance
Le Directeur,
Julien CLAUDEL



Pour l'Office de Tourisme – EPIC
Le Président
Emmanuel PARISSÉ

